

## Utilisation de photos, films et travaux de votre enfant par le collège

Le collège a développé sa communication sur le site internet et les réseaux sociaux ; cela constitue un axe fort du projet d'établissement. Nous serons donc amenés à produire des photos et des vidéos, dans lesquelles votre enfant pourra figurer. Néanmoins, nous avons besoin de votre autorisation, selon les modalités suivantes :

L'utilisation de photos, films et travaux ont pour but de :

- rendre compte de la vie du collège aux élèves non impliqués dans ces activités
- présenter les différentes actions menées au sein du collège

La loi nous fait obligation d'avoir votre autorisation pour leur diffusion dans la presse, sur le site internet de l'établissement et les réseaux sociaux. L'article 9 du Code Civil stipule :

- "Chacun a droit au respect de sa vie privée"
- "...Toute personne peut interdire la reproduction de ses traits ..."
- "... C'est à celui qui reproduit l'image d'apporter la preuve de l'autorisation ..."

S'agissant de mineurs, ce droit à l'image, mais aussi de façon plus générale, au respect de sa personne, est d'application stricte. En conséquence, aucune photo et film d'élèves ne peut être publiés sur Internet sans une autorisation des deux parents (ou tuteurs, responsables...).

### Autorisation parentale de diffusion de photographies et films d'élèves sur internet, presse et réseaux sociaux en respect de l'article 9 du code civil

Nous soussignés,  
Madame (nom, prénom) .....  mère  représentante légale  
et  
Monsieur (nom, prénom) .....  père  représentant légal

autorisons  n'autorisons pas

La publication de travaux, la prise de vue et film à titre gratuit et l'utilisation des photographies et films réalisés, de notre enfant :

Nom, prénom de l'élève : .....

pour illustrer ses séquences pédagogiques dans le cadre suivant :

- publication par l'Académie de Normandie ou le collège de brochures consacrées à l'éducation
- support multimédia, presse régionale, presse nationale
- site web de l'Académie de Normandie ou du collège
- réseaux sociaux du collège

autorisons  n'autorisons pas la photo de classe

autorisons  n'autorisons pas la photo individuelle

Nous attestons avoir pris connaissance du fait que nous disposons d'un droit d'opposition, d'accès, de modification et de suppression des données concernant notre enfant (article 34 de la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978).

à ....., le ..../...../2021

à...../...../2021

Signature de la mère ou de la représentante légale :

Signature du père ou du représentant légal :